



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/NP/MOP/4/1/Rev.1
19 août 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA
SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE
PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Quatrième réunion

Kunming, Chine, 11-15 octobre 2021
et 25 avril au 8 mai 2022

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.
4. Rapports des organes subsidiaires.
5. Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions (article 30).
6. Administration du Protocole et budget pour les fonds d'affectation spéciale.
7. Mécanisme de financement et ressources financières (article 25).
8. Mesures d'aide à la création et au renforcement des capacités (article 22) et mesures prises pour sensibiliser le public à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (article 21).
9. Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et échange d'informations (article 14).
10. Suivi et établissement de rapports (article 29).
11. Coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives internationales.
12. Examen de l'efficacité des structures et des processus.
13. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
14. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
15. Instruments internationaux spécialisés en matière d'accès et de partage des avantages dans le contexte de l'article 4, paragraphe 4 du Protocole de Nagoya.
16. Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (article 10).
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport.
19. Clôture de la réunion.